



## DELIBERATION N° 148\_DE 19112020

### DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE REFORME DES AFFILIES CDG66

#### *Le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales,*

Le dix-neuf novembre deux mille vingt à dix heures au CDG66, 35 bd de St Assisclé-Centre Del Mon - salle de conférence- 66000 PERPIGNAN, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le **12 novembre 2020** sous la présidence de M. Robert GARRABE,

**-Nombre d'administrateurs titulaires en exercice : 28**

-Nombre de membres présents : 23

-Nombre de membres votants: 27

Membres titulaires du Conseil d'administration :

#### **Présents :**

##### Collège des communes affiliés

M. Robert GARRABE, Président sortant,  
M.PLA Raymond, M.GOT Alain, M.PAILLES Roger, M.BILLES Jean-Paul, M.VILA Jean, Mme GARCIA-VIDAL Madeleine,  
M.NIFOSI Christian, M.PORTEIX Yves, M.OLIVE Robert, M. REMEDI Bernard, M.TAHOSES Antoine, M.CHAMBON Jean Louis,  
M.GARSAU Jacques, M. SOLE Jean-Michel, M.THIBAUT Jean Jacques,

#### **Représentés ayant donné pouvoir**

M. CALVET Guy à M.GARRABE Robert  
M.PIQUET Philippe à M. TAHOSES Antoine,  
M.GALAN Bruno à M. GARSAU Jacques

##### Collège des établissements affiliés

M. ROIG Fernand, M. PUIG Louis, M. LOPEZ Jean-Jacques

##### Collège spécifique des adhérents au socle commun ( art 23 IV - loi 84-53 modifiée)

Représentants des Etablissements publics adhérents

#### **Représentés ayant donné pouvoir**

Mme BEFARRA Damienne à M. PLA Raymond

Absent excusé :M.RALLO François

##### Représentants titulaires de la Ville de PERPIGNAN

Mme BACH Marie  
M.DUSSAUBAT François

##### Représentants titulaires du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales

Mme SADOURNY Marie-Pierre  
M. LACAPERE Rémi

##### Personnalités invitées :

M. Franck FRANCERIES, Directeur du Centre de Gestion 66  
Mme Stéphanie LEAL-BERNARD, Directeur adjoint  
M. Jean-Marie BIERME, Responsable du Centre des Finances Publiques Perpignan Municipale, absent excusé

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20201119-148-DE  
Date de réception préfecture :  
24/11/2020

## DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME

Le Président indique que dans son article 31 le décret 2003-1306 modifié du 26 décembre 2003 prévoit la constitution dans chaque département d'une Commission de Réforme chargée d'apprécier la réalité des infirmités invoquées, la preuve de leur imputabilité au service, les conséquences et le taux d'invalidité qu'elles entraînent, l'incapacité permanente à l'exercice des fonctions.

Il poursuit en rappelant que l'arrêté ministériel du 4 août 2004 en détermine la composition et le fonctionnement.

Pour celle appelée à traiter les dossiers relatifs au personnel relevant de la fonction publique territoriale dont les employeurs sont adhérents au Centre de Gestion, les représentants de l'administration au nombre de 2 titulaires affectés chacun de 2 suppléants sont désignés par le Conseil d'Administration parmi les élus relevant des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés.

Il invite le Conseil d'Administration à procéder à ces désignations.

Vote du Conseil d'Administration,

**19 voix « POUR »**

**7 voix « CONTRE »**

*1 abstention*

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration

**A la majorité** des membres présents et représentés, le conseil d'administration

**DESIGNE** à ce titre :

### TITULAIRES

1- Louis PUIG

2- Christian NIFOSI

### SUPPLEANTS

1-Roger PAILLES

2-Bernard REMEDI

3-Raymond PLA

4-Robert OLIVE

*Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.*

Fait à Perpignan, le 19 novembre 2020

**Le Président**  
**Robert GARRABE**

Le Président

Le Président de la Commission de Réforme est élu par le Conseil d'Administration parmi les élus relevant des collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés.

Le Président de la Commission de Réforme peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa désignation.

Affiché le 26.11.20

Accusé de réception en préfecture  
066-286600267-20201119-148-DE  
Date de réception préfecture :  
24/11/2020